

2ÈME VERSEMENT DES TAXES

Prenez note que le 2e versement devra être reçu à nos bureaux pour le jeudi 18 juin 2024.

Votre municipalité en bref

Saint-Léon-le-Grand

Juin 2024



Prochaine séance du conseil

Date : Mardi 2 juillet 2024

Heure : 19h00

Endroit : Porte côté latérale gauche
du bureau municipal

Bureau municipal

Téléphone : 819-228-3236

Courriel : hoteldeville@st-leon.com

Horaire : Lundi au jeudi
9h à 12h et 13h à 16h30



Le rendez-vous des tricoteuses et des tricoteurs

Date : 15 juin 2024
Heures : 10 h à 15 h
Lieu : Place Canadel
Rue de la Mennais,
Louiseville
Entrée gratuite

Programmation :

Conférence : Clo Tricots
Démonstration : Filage de laine
Spectacle : Groupe Grav'Ô Portes
Concours
Initiation au tricot et au tricoton pour
les enfants
Kiosques
Tirages de prix de participation

Apportez votre tricot, votre bonne humeur et votre dîner. Sur place gratuitement : eau, café et collations pour les enfants. Possibilité d'acheter des galettes de sarrasin. Prévoir vêtements selon la température. (Préau couvert)

Information : 819-268-2263 Cercle de Fermières Ste-Angèle-de-Prémont



La protection des travailleurs de chantier, j'embarque.



Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers

10 au 16 juin

Votre gouvernement

Québec

INSTALLATION SEPTIQUE

Date pour la conformité des installations septiques

31 décembre 2024

Rang des Ambroise
Grand Rang
Rang Lamy
Route Pont Masson
Rue Principale

31 décembre 2025

Route Saint-Yves
Chemin du Lac-Barolet
Chemin du Lac-Ombe
Rang Saint-Charles
Rang de l'Isle

31 décembre 2026

Rang Barthélemy
Route Sainte-Ursule

Bonjour à tous,

La saison sera assez active en termes de travaux. Ceux du pont de la rue de la Fabrique commenceront le 10 juin et la reprise de la circulation devrait avoir lieu au début du mois d'août. Les travaux pour l'aqueduc du Grand Rang commenceront également le 10 juin.

Le niveau du puits du Grand Rang et de l'Isle est bas, donc j'invite les utilisateurs de ce réseau à réduire leur consommation en eau.

La fin des classes se fait déjà sentir. J'aimerais en profiter pour féliciter tous nos finissants du primaire et du secondaire. Encore une fois cet été, beaucoup d'enfants pourront bénéficier du camp de jour, avec une année record de plus 60 enfants.

J'espère vous voir en grand nombre à la fête nationale, le dimanche 23 juin au centre des loisirs, une belle programmation vous sera présentée!

Bonne fête des pères et bon été à tous!

Marilyne Gétinas

Résumé des procès-verbaux

- Sûreté du Québec - Paiements des services de la Sécurité Publique - juin et octobre 2024
- Demande d'autorisation des dépenses pour le camp de jour 2024
- Demande d'autorisation des dépenses pour le congrès FQM 2024
- Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - Dépôt d'un projet pour l'amélioration et la mise à niveau du centre des loisirs
- Nomination du délégué et du substitut - Régie d'aqueduc de Grand-Pré - année 2024
- Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- Acceptation de l'entente régionale relative aux interventions nécessitant les services de désincarcération
- Service incendie - Démission pompier (ère) volontaire
- Adoption - Règlement no.272-2024 Règlement administratif—Concordance au schéma d'aménagement de la MRC
- Récompense aux finissants 2023-2024 - École secondaire L'Escale et collèges privés ainsi que l'école primaire de St-Léon
- Regroupement entre Transport adapté du Comté de Maskinongé et Transports collectifs MRC de Maskinongé
- Politique famille-aînés - Nomination d'une représentante
- Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec-Appui

juillet								août							
D	L	M	M	J	V	S	n°	D	L	M	M	J	V	S	n°
												1	2	3	31
	1	2	3	4	5	6	27	4	5	6	7	8	9	10	32
7	8	9	10	11	12	13	28	11	12	13	14	15	16	17	33
14	15	16	17	18	19	20	29	18	19	20	21	22	23	24	34
21	22	23	24	25	26	27	30	25	26	27	28	29	30	31	35
28	29	30	31				31								

 RÉCUPATION + DÉCHETS
  ENCOMBRANTS

MATIÈRES COMPOSTABLES ÉCRIT EN ROUGE



Fête de la St-Jean-Baptiste à Saint-Léon-le-Grand

Dimanche le 23 juin Centre des loisirs

16h30 | Début des festivités

Jeux de cartes, baseball poche, pétanque

Activités diverses

17h30 | Foodtruck : Les roy de la bouffe (\$)

20h00 | Chansonniers - Jervais

Feu de joie

Apportez vos consommations et vos chaises!

JERVAIS



Prochaine ouverture de la bibliothèque

Jeudi 27 juin
Jeudi 11 juillet
Jeudi 25 juillet
Jeudi 08 août
18h00 à 20h00



INFO TRANSPORTS

Le 23 mai 2024

TR-266

Reconstruction de structure

MUNICIPALITÉ :

Saint-Léon-le-Grand

ROUTE :

Route Barthélemy

DATES :

Du lundi 27 mai au vendredi 25 octobre 2024
En tout temps

ENTRAVE :

Fermeture complète du pont situé au-dessus du ruisseau des Saules.

Chemin de détour (12 km) : par la route 349, l'avenue Dalcourt, la rue Saint-Marc / rang Barthélemy.

NOTE :

Limite de vitesse réduite à 70 km/h
Ces travaux pourraient être reportés en raison des conditions climatiques ou de contraintes opérationnelles.

REMISE DE BOURSES AUX FINISSANTS

La municipalité perpétue sa contribution aux finissants de l'école secondaire l'Escale en leur remettant une bourse de 100\$ chacun lors du Gala de reconnaissance. Sur demande, une bourse de 100\$ sera remise à tous les autres finissants d'écoles privées avec preuve de réussite. Veuillez vous présenter au bureau municipal pour en faire la demande. Des bourses seront remises aux finissants de l'école primaire de Saint-Léon.

Félicitations et bonne continuation!



RESTRICTIONS D'ARROSAGE



Jusqu'au 1^{er} septembre 2024, des amendes seront données par l'inspecteur municipal ou la Sûreté du Québec pour les contrevenants qui ne respectent pas les obligations suivantes :

<p style="text-align: center;"><u>PAIR ET IMPAIR</u></p> <p>Votre numéro civique est un nombre pair, vous pouvez arroser vos jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux que les jours pairs du mois.</p> <p>Votre numéro civique est un nombre impair, vous pouvez arroser vos jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux que les jours impairs du mois.</p> <p>Ces arrosages ne sont permis qu'entre 20h00 et 22h00.</p> <p>Interdiction permanente d'arroser les gazons.</p>	<p style="text-align: center;"><u>APPLICATION DES RESTRICTIONS</u></p> <p>La municipalité émettra des amendes à tout contrevenant jusqu'au 1^{er} septembre 2024.</p> <p>Cet avis ne s'applique pas à l'utilisation de l'eau par des agriculteurs pour les fins de leurs cultures ou pour les nouvelles pelouses qui viennent d'être semées.</p>
<p style="text-align: center;"><u>VÉHICULES</u></p> <p>Leur lavage est permis en tout temps, autant les dates paires que impaires, à condition d'utiliser une lance à fermeture automatique.</p>	<p style="text-align: center;"><u>TROTTOIRS ET ENTRÉES DE COUR STATIONNEMENTS ET PELOUSES</u></p> <p>Il est interdit d'utiliser l'eau de l'aqueduc pour les nettoyer.</p>
<p style="text-align: center;"><u>MOTIFS DES RESTRICTIONS D'ARROSAGE</u></p> <p>Nous en appelons à votre habituelle collaboration pour économiser cette richesse commune qu'est l'eau potable.</p>	



Votre service incendie vous dit ceci

Permis de brûlage (gratuit) : Pour obtenir un permis de brûlage, vous devez en faire la demande au bureau municipal en composant le 819-228-3236 poste 3700 afin d'y laisser vos coordonnées. Par la suite, un responsable du service incendie communiquera avec vous dans les jours suivants votre demande.

Prenez note qu'un contenant métallique, ou toutes autres installations de fortune, dépourvus de pare-étincelles est considéré comme un feu à ciel ouvert.

Foyers extérieurs : l'utilisation de foyers extérieurs ne requiert pas de permis de brûlage, cependant ces foyers doivent être équipés d'un pare-étincelles. Par contre, en période de sécheresse, leur utilisation est à proscrire.

Feux de brousse : nous vous rappelons que le brûlage intentionnel de brousse est interdit en tout temps.

Brûlage interdit : Tout brûlage de matériaux de construction ou de démolition est proscrit par l'environnement.

Question d'environnement, la municipalité n'émet que rarement des permis de brûlage, on vous encourage donc à privilégier [l'Écocentre situé sur la rue Deveault à Louiseville](#).

Merci de votre collaboration!



URBANISME - DEMANDES DE PERMIS

Vous pouvez vous procurer les formulaires des divers permis sur notre site Internet dans la section permis de l'onglet municipalité ou vous présenter au bureau municipal (sur rendez-vous).